BP Boucher

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpboucher.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BP Boucher

Environnement économique, juridique et social de l’entreprise - E4 - U42

Session 2007 • Code sujet : **336CBo7** • Durée : **1 h 00** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Le contrat de travail (1 question) **Page 3**

2. La convention collective (5 questions) **Page 4**

3. Les conditions d’accès à la profession commerciale (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2007/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2007 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Le contrat de travail

Vous êtes employé depuis douze ans chez M. LEBRUN, artisan boucher dans une ville touristique. L'entreprise emploie Paul, salarié depuis six ans, Fabrice, apprenti en BP, Henri, recruté pendant la période touristique, et Mme LEBRUN, conjointe collaboratrice.

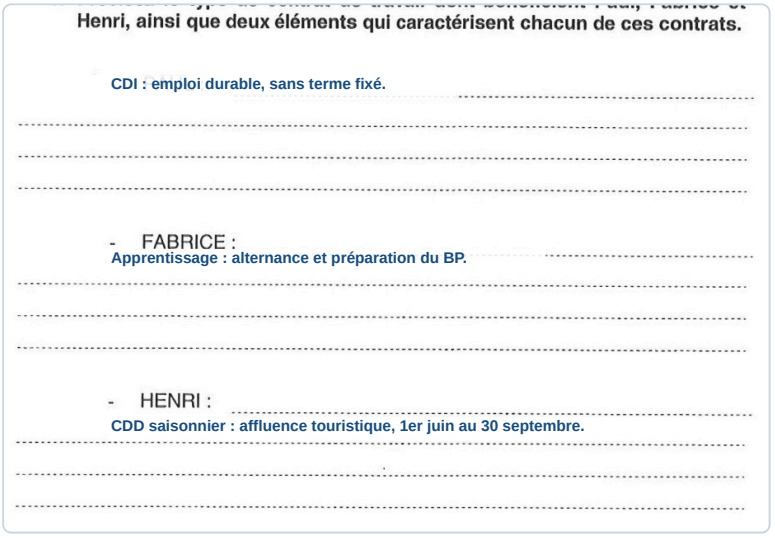
1re partie : Le contrat de travail

Question 1. Pour Paul, Fabrice et Henri, précisez le type de contrat de travail dont chacun bénéficie et donnez deux éléments qui caractérisent chacun de ces contrats.

Paul travaille depuis six ans dans l'entreprise sans durée annoncée : son emploi est durable. Fabrice est embauché comme apprenti pour préparer un BP, ce qui relève d'un contrat de formation en alternance. Henri est recruté du 1er juin au 30 septembre pendant l'affluence touristique : le besoin temporaire lié à la saison justifie un CDD saisonnier, et non un CDD de remplacement.

Salarié	Contrat	Deux caractéristiques
Paul	CDI	Pas de terme fixé à l'avance ; emploi durable.
Fabrice	Contrat d'apprentissage	Alternance entre entreprise et formation ; préparation du BP.
Henri	CDD saisonnier	Besoin temporaire lié à la saison touristique ; dates prévues du 1er juin au 30 septembre 2006.

Réponses sur les contrats



✓ RÉPONSE À RETENIR

Paul : CDI sans terme fixé. Fabrice : apprentissage en alternance préparant le BP. Henri : CDD saisonnier du 1er juin au 30 septembre 2006.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. La convention collective

Paul a été en arrêt maladie pendant tout le mois de janvier et le sujet fournit en annexe des extraits de la convention collective nationale de la boucherie. Les questions portent aussi sur le statut du conjoint collaborateur, le champ d'application de la convention et son rôle.

Garantie de ressources en cas de maladie

Question 2.1. En utilisant l'article 23 de la convention collective de la Boucherie fourni en annexe, indiquez ce que Paul a perçu au mois de janvier.

Paul a six ans d'ancienneté : il remplit la condition d'ancienneté d'au moins un an. L'article 23 prévoit 30 jours à 90 % de la rémunération brute, puis 30 jours aux deux tiers. À six ans, la durée de chaque période est majorée de 10 jours, soit 40 jours à 90 % puis 40 jours aux deux tiers. Le mois de janvier est donc couvert par la première période, s'il a justifié son arrêt sous 48 heures, bénéficie de la Sécurité sociale et est soigné en France ou dans un autre pays de l'Union européenne.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour janvier, Paul perçoit 90 % de sa rémunération brute, sous réserve de remplir les conditions de l'article 23.

Statut du conjoint collaborateur

Question 2.2. Citez un avantage et un inconvénient du statut de conjoint collaborateur.

Aspect	Conséquence
Avantage	Le statut reconnaît la participation du conjoint et lui ouvre une protection sociale liée à son activité.
Inconvénient	Il ne reçoit pas de salaire au titre de ce statut.

Le conjoint collaborateur participe officiellement à l'activité de l'entreprise sans être salarié. La protection sociale constitue un avantage, mais l'absence de rémunération propre peut le rendre financièrement dépendant du chef d'entreprise. Il ne bénéficie pas non plus des droits attachés au statut de salarié, notamment en matière d'assurance chômage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avantage : reconnaissance de l'activité et protection sociale. Inconvénient : absence de salaire.

Autres statuts du conjoint

Question 2.3. Indiquez les autres statuts auxquels M. LEBRUN peut opter pour son conjoint.

En plus du statut de conjoint collaborateur, Mme Lebrun peut choisir l'un des deux statuts suivants :

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. **Conjointe salariée** : elle travaille dans l'entreprise dans le cadre d'un contrat de travail et reçoit une rémunération.
2. **Conjointe associée** : elle détient une part dans la société et participe à la vie de celle-ci selon les règles applicables.

Le statut possible dépend notamment de la forme juridique de l'entreprise et de la situation de Mme Lebrun.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Conjointe salariée ou conjointe associée.

Champ d'application de la convention collective

Question 2.4. À partir de l'annexe, précisez le champ d'application de la convention collective au niveau territorial et au niveau professionnel.

L'article 1 délimite la convention selon le territoire et l'activité économique principale de l'entreprise. Elle règle les rapports entre employeurs et salariés concernés.

Niveau	Champ d'application
Territorial	Territoire métropolitain et départements d'outre-mer.
Professionnel	Boucherie, boucherie-charcuterie, boucherie-traiteur, boucherie-charcuterie-traiteur, traiteur, boucherie hippophagique, triperie, commerce de volailles et de gibiers.

Elle s'applique aux entreprises dont l'activité principale est l'une ou plusieurs de ces activités, et à leurs employeurs et salariés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Territoire métropolitain et départements d'outre-mer ; entreprises exerçant principalement les activités de boucherie, traiteur, triperie, volailles ou gibiers énumérées à l'article 1.

Définition et rôle

Question 2.5. Définissez ce qu'est une convention collective et précisez son rôle.

Une convention collective est un accord négocié entre des représentants des employeurs et des organisations syndicales de salariés, pour une branche professionnelle ou un champ déterminé.

Elle fixe des règles communes sur les conditions d'emploi et de travail ainsi que des garanties sociales, en tenant compte des spécificités du secteur. Elle complète les dispositions légales applicables et encadre les relations entre employeurs et salariés compris dans son champ d'application.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accord négocié entre représentants des employeurs et syndicats de salariés, la convention collective fixe les règles et garanties communes d’un secteur professionnel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Les conditions d’accès à la profession commerciale

Paul envisage de s’installer à son compte et compare quatre annonces de vente de boucheries ou boucheries-charcuteries publiées dans une revue professionnelle. Il doit analyser les différences de prix, identifier son obligation initiale pour exercer légalement et définir les notions d’artisan et de commerçant.

Analyse des annonces

Question 3.1. D’après les annonces reproduites dans le sujet, indiquez ce qui peut justifier les différences de prix de vente des commerces. Donnez au minimum quatre justifications.

Annonce	Éléments pouvant expliquer le prix
100 000 €	Rue piétonne, petit loyer, bon chiffre d’affaires, prix négociable.
150 000 €	10 000 € de ventes hebdomadaires, BIC de 111 000 €, logement F3, laboratoire équipé.
220 000 €	12 000 € de ventes hebdomadaires, bon BIC, beau magasin, bail neuf.
240 000 €	15 700 € de ventes hebdomadaires, BIC de 150 000 €, logement avec dépendances, murs éventuellement vendus.

La clientèle et l’emplacement, les résultats, les charges locatives, l’état et l’équipement des locaux, ainsi que les biens compris dans la vente influencent la valeur du commerce.



✓ RÉPONSE À RETENIR

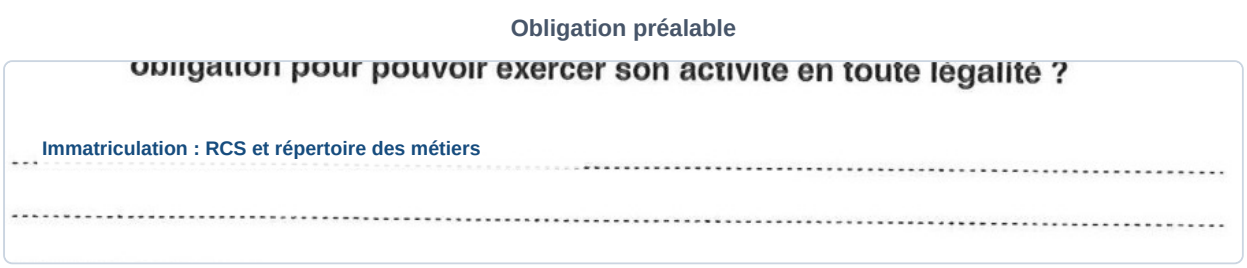
Les prix varient selon l’emplacement, le chiffre d’affaires et le BIC, le loyer, les locaux et leur équipement, le logement et la vente éventuelle des murs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Obligation préalable à l'exercice

Question 3.2. Si Paul parvient à acheter une boucherie, quelle sera sa première obligation pour pouvoir exercer son activité en toute légalité ?

Avant de commencer son activité, Paul doit faire immatriculer son entreprise. En tant que commerçant, il doit être inscrit au registre du commerce et des sociétés (RCS) ; comme artisan boucher, il doit aussi être inscrit au répertoire des métiers (RM). Les formalités sont effectuées par le centre de formalités des entreprises compétent.



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Faire immatriculer l'entreprise au RCS et au répertoire des métiers avant le début de l'activité.

Définitions professionnelles

Question 3.3. Définissez un artisan et un commerçant.

Artisan : professionnel indépendant qui exerce un métier manuel et met en œuvre un savoir-faire. Dans le cadre réglementaire de l'époque, l'entreprise artisanale est inscrite au répertoire des métiers et compte moins de dix salariés.

Commerçant : personne qui accomplit des actes de commerce de façon habituelle et indépendante, notamment l'achat de biens en vue de leur revente.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Artisan : indépendant exerçant un métier manuel avec un savoir-faire. Commerçant : indépendant accomplissant habituellement des actes de commerce, notamment l’achat pour revendre.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2007)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BP Boucher, session 2007, code 336CBo7, dure une heure, a un coefficient 1 et est notée sur 20. Elle étudie le contrat de travail, la convention collective de la boucherie et les conditions d'accès à la profession commerciale. Les compétences évaluées incluent l'identification des contrats, l'application de règles sociales, l'analyse d'annonces et la maîtrise de notions professionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le contrat de travail associe une prestation de travail, une rémunération et un lien de subordination.
- L'article 23 prévoit une garantie de ressources sous réserve d'ancienneté et de conditions de justification et de prise en charge.
- Le champ d'application d'une convention collective se définit par son territoire et les activités professionnelles concernées.
- Le prix d'un fonds de commerce peut varier selon le chiffre d'affaires, le bénéfice, l'emplacement, le bail, les locaux et le matériel.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour chaque salarié, identifiez le contrat adapté à sa situation et donnez deux caractéristiques précises.
- Pour l'arrêt maladie, vérifiez l'ancienneté et les conditions prévues à l'article 23 avant d'appliquer les taux et durées.
- Distinguez clairement le champ territorial du champ professionnel de la convention collective.
- Pour les annonces, appuyez au moins quatre justifications des écarts de prix sur des informations concrètes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer ce que Paul a perçu pendant son arrêt maladie ?

Relevez dans l'article 23 l'ancienneté requise et les conditions de justification, de prise en charge et de lieu de soins. Appliquez ensuite les taux et les durées d'indemnisation à la situation de Paul et à la période concernée.

Q : Quels éléments comparer pour expliquer les différences de prix des boucheries ?

Comparez les chiffres d'affaires, les bénéfices, l'emplacement, les loyers, le bail, les locaux, le logement, les dépendances et le matériel. Retenez uniquement des facteurs étayés par les informations données dans les annonces.

Q : Comment se répartissent les points et quel temps est prévu pour l'épreuve ?

L'épreuve dure une heure, a un coefficient 1 et totalise 20 points. Le contrat de travail vaut 6 points, la convention collective 8 points et les conditions d'accès à la profession commerciale 6 points.

Q : Quelles consignes précises faut-il respecter pour répondre au sujet ?

Donnez deux caractéristiques pour chacun des contrats, un avantage et un inconvénient du statut demandé, et traitez les champs territorial et professionnel. Pour les annonces, le sujet exige au minimum quatre justifications.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpboucher.fr/assets/annales/bp-boucher/U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise/2007/BP Boucher - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2007 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Boucher : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.